

SERVICE ÉTAT CIVIL ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Concession n° : 13137

Situation : Cimetière WILSON

Division : 20 / Carré : UCM / Allée : 2 - Empl : 14

Le Maire de la Ville de Dreux,

Vu l'article L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa 26,

Vu la délibération n°2020-141 du 1er octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire,

Vu la demande présentée par M. MOUSTAKIM Khalid domicilié 16, Rue de Sénarmont 28100 DREUX, tendant à convertir une concession dans le cimetière communal pour une durée de 50 ans afin d'y conserver la sépulture familiale des membres de sa famille :

DÉCIDE

Article 1 - Il est accordé dans le Cimetière **WILSON** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y conserver la sépulture familiale indiquée une concession de **50 ans** à compter du **26 mai 2020** de **2 mètres superficiels**.

Article 2 - Cette concession est accordée à titre de conversion de la concession de M. Khalid MOUSTAKIM, accordée le 26 mai 2020 prenant effet le 04 août 2022 et expirant le 25 mai 2070, moyennant la somme totale de 100,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2022/122 du 04 août 2022

Article 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

Article 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le **28 NOV. 2022**

Le Maire,
Conseiller régional,

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le
Notification le



Pierre-Frédéric BILLET